

Le Rang des Prières selon l'Islam

Hadith 1: Le Rang Spécial des Prières

Le Messager d'Allah (que les Bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: “La première chose qu'Allah a rendue obligatoire pour ma Oummah (ma Communauté) sont les cinq Prières, la première chose parmi ses actes d'adoration qui sera emmenée vers les cieux seront les cinq Prières et al première chose sur laquelle elle sera questionnée seront les cinq Prières.”

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18859)

Hadith 2: Les Piliers de la Religion

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: “L'Islam est basé et instauré sur cinq choses: Le Salat (les Prières), la Zakat, le Hajj, le Sawm (jeûne) et la Wilayah.”

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 234)

Hadith 3: La Parabole des Prières

L'imam Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: "La Prière est le pilier de la Religion et sa parabole est semblable au support d'une tente: quand le support reste droit, les piquets et les cordes restent droites et verticales mais quand le support se courbe, ni les piliers ni les cordes ne restent droits."

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 218)

Hadith 4: Les Ressources du Salut

Le Messager d'Allah (que les Bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a déclaré:

« Pour celui qui adhère de façon appliquée aux cinq Prières (quotidiennes), celles-ci seront, pour lui, le Jour du Jugement, un moyen d'éclairage, de témoignage et de Salut. »

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18862)

Hadith 5: L'Illumination du Coeur

Le Messager d'Allah (que les Bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit:

"La Prière d'une personne est (en réalité) une lumière dans son coeur, donc, celui qui la désire peut illuminer son coeur (grâce aux prières)."

(Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18973)

Hadith 6: Une preuve de l'acceptation des actes

L'imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: "La première chose pour laquelle une personne devra rendre le compte sera les Prières. Si elles sont acceptées, tous ses autres actes seront (aussi)

acceptés. Mais si elles sont rejetées, tous ses autres actes seront (également) rejetés.”

(Wassa'ilous–Shia, Volume 3, Page 22)

Hadith 7: La Conduite des Prophètes

Le Messager d'Allah (que les Bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: “La Prière est l'un des ordres (principaux) de la Religion, auquel est lié l'enchantement du Seigneur, Le Tout Puissant et Le Glorieux, et c'est la conduite des Prophètes.”

(Biharoul Anwar, Volume 82, Page 231)

Hadith 8: La norme de l'Islam

Le Messager d'Allah (que les Bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur sa Famille) a dit: “La Prière est la norme de l'Islam. Celui qui aime les prières et respecte ses limites, ses heures et ses méthodes est un vrai Croyant.” (Kanzoul Oummal, Volume 7, Hadith 18870)

Hadith 9: Les Bienfaits des Prières

L'imam As–Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit: « Sans doute l'Ange de la Mort repousse Satan de la proximité de celui qui aura adhéré et protégé ses Prières, et lui fait réciter le témoignage “il n'y a pas de Dieu sauf Allah et Mohammad est Son Messager” lors du moment terrifiant et effrayant (de la mort). »

(Wassa'ilous–Shia, Volume 3, Page 19)

Hadith 10: Les Prières et les Enfants

L'imam Al–Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit: “Nous ordonnons à nos enfants d'accomplir les Prières lorsqu'ils ont cinq ans, alors, vous aussi, vous devriez ordonner à vos enfants de les effectuer (mais seulement) lorsqu'ils ont sept ans.”

(Wassa'ilous-Shia, Volume 3, Page 12)

Source URL: <https://www.al-islam.org/node/22464>